



CONSTRUCTION DE VERANDA non réglementaire

Par **CatB**, le **15/02/2012** à **14:13**

Bonjour à tous,

Suis syndic bénévole dans une petite copro de 3 copropriétaires.

1 des copropriétaire a fait construire une véranda de 19m², sans autorisation de la mairie, et en dépassant le cos résiduel.

On est allé ensemble à la Mairie pour qu'il dépose un dossier de construction après lui avoir envoyé un courrier demandant le permis.

De bonne foi, la personne a pensé qu'en deçà de 20m², on pouvait construire.

Bref, la Mairie a répondu par la négative.

Or, je me retrouve maintenant avec la 3ème copropriétaire qui m'impose de la dénoncer pour qu'elle démolisse cette véranda.

Quelle démarche ai-je à faire ? Que ce passe t'il après ce papier spécifiant "OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE" ?

merci de votre réponse

Par **Laure11**, le **15/02/2012** à **17:21**

Bonjour,

En premier lieu, cette personne devait avoir l'accord de l'Assemblée Générale (même s'il n'y a que 3 copropriétaires).

Sans cet accord, il ne peut faire aucune demande en Mairie.